



REPUBLIQUE  
FRANCAISE

|    |    |       |    |
|----|----|-------|----|
| N° | 01 | 28.01 | 25 |
|----|----|-------|----|

Département de l'Aube

Arrondissement de  
Bar-sur-Aube

Communauté de  
Communes de la  
Région de Bar sur  
Aube

Nombre de  
membres dont le  
conseil doit être  
composé : .....50  
Nombre de  
conseillers en  
exercice : .....50

Date de  
convocation :  
14 janvier 2025

DELIBERATION

CONSEIL DE COMMUNAUTE

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-huit janvier à dix-huit heures trente, les Membres du Conseil de communauté, se sont réunis dans le lieu habituel sur la convocation de M. le Président, adressée le 14/01/2025 conformément aux articles L. 2121-10 à 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Présidence** : Philippe BORDE, Président.

**Etaient présents** : ANTOINE Fabrice, AUBRY Michel, BAUDIN Claudine, BERTHIER Patrick, BORDE Philippe, CRESPIEN PAIS DE SOUSA Marie-Agnès, DANGIN Anita, DEREPAIS Martine, DEROZIERES Jean-Luc, GAGNANT Thomas, GEOFFROY Mikaël, GERARD Valérie, JOBERT Didier, LEGER Walter, LORIN Thierry, MAITRE Pierre-Frédéric, MARY Patrick, MARY Pierre, MENNETRIER Alain, NICOLO Denis, PETIOT Claude, PETIT Florence, PICOD Gérard, PROVIN Emmanuel, RENARD Régis, RIGOLLOT Marie-Noëlle, VOILLEQUIN Serge, WOJTYNA Lucienne

**Mandat de procuration** : BARBIEUX Philippe à GAGNANT Thomas, BOCQUET Evelyne à DANGIN Anita, HACKEL Claude à RENARD Régis, LEMOINE Pascal à PETIT Florence, PETIT Pascale à BAUDIN Claudine, VAN-RYSEGHEM Isabelle à WOJTYNA Lucienne

**Absents** : BORDE Odile, CLAYES TAHKBARI Katty, DESCHARMES Michel, DOS SANTOS Marinette, GAUCHER Guillaume, HENQUINBRANT Olivier, HUBAIL Claudine, INGELAERE Raynald, LELUBRE David, NOBLOT Christophe, PIOT Bernard, VERVISCH Karine, YOT Olivier, CAILLET Laurence, HONERCHICK Romain, VAIRELLES Mickaël

**Secrétaire de séance** : Monsieur GAGNANT Thomas

Membres présents.....28  
Absents ayant donné mandat de procuration.....6  
Absents.....16  
Votants.....34

**OBJET : APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 28 NOVEMBRE 2024**

|           |            |                |                     |
|-----------|------------|----------------|---------------------|
| Pour : 34 | Contre : 0 | Abstention : 0 | Non participant : 0 |
| aucun     |            | aucun          | aucun               |

**Rapporteur : Monsieur Philippe BORDE, Président**

Monsieur le Président rappelle que depuis le 1er juillet 2022 est entrée en vigueur la réforme des règles de publicité, et de conservation des actes pris par les communes et les EPCI, introduite par l'ordonnance n° 2021-1310 et le décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021. Selon l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités territoriales nouvellement modifié, le procès-verbal de chaque séance, rédigé par le ou les secrétaires, est arrêté au commencement de la séance suivante, et signé par le maire et le ou les secrétaires.

Après avoir entendu, l'exposé de Monsieur le Président, le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le procès-verbal de la réunion de Conseil de Communauté en date du 28 novembre 2024

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus ont signé au Registre les membres présents.

Secrétaire de séance,



Monsieur GAGNANT Thomas

Pour extrait conforme,

Philippe BORDE,

Président

